

**BORDEAUX METROPOLE**  
-----  
**EXTRAIT DU**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU**  
**CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**  
-----  
**Séance du 29 mai 2015**  
**(convocation du 22 mai 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Neuf Mai Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. CAZABONNE Alain à M. JUPPE Alain à partir de 12h20  
M. PUJOL Patrick à M. SUBRENAT Kévin à partir de 12h20  
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel jusqu'à 10h10  
Mme KISS Andréa à Mme FERREIRA Véronique à partir de 12h55  
Mme AJON Emmanuelle à M. DELLU Arnaud à partir de 12h20  
M. CAZABONNE Didier à M. FLORIAN Nicolas à partir de 12h20  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CHABBAT Chantal à partir de 12h20  
Mme CUNY Emmanuelle à Mme DELATTRE Nathalie  
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis de 11h30 à 12h20  
Mme DELAUNAY Michèle à Mme FAORO Michèle à partir de 13h10  
M. DELAUX Stéphan à M. ROBERT Fabien à partir de 12h20  
Mme JARDINÉ Martine à Mme BOST Christine à partir de 12h20

M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 11h50  
Mme LACUEY Conchita à M. PUYAUBRAU Jean-Jacques à partir de 12h20  
M. LAMAISON Serge à Mme DE FRANÇOIS Béatrice à partir de 12h20  
M. LE ROUX Bernard à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie  
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 12h20  
M. LOTHaire Pierre à Mme DESSERTINE Laurence  
M. MILLET Thierry à Mme PEYRÉ Christine à partir de 11h30  
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme PIAZZA Arielle  
M. POIGNONEC Michel à M. MARTIN Eric à partir de 11h35  
Mme RÉCALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 12h20  
M. SILVESTRE Alain à M. FRAILE MARTIN Philippe  
M. TRIJOULET Thierry à M. VERNEJOUL Michel à partir de 12h20

**EXCUSES :**

M. MAMERE Noël  
**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Programme local de l'habitat - Convention d'objectifs triennale  
entre l'Union régionale pour l'habitat des jeunes et Bordeaux Métropole  
Décision - Autorisation**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

**L'Union régionale habitat jeunes (URHAJ)** est membre de **l'Union nationale pour l'habitat des jeunes (UNHAJ)**, créée en 1955. L'UNHAJ cherche à offrir aux jeunes en situation de mobilité, physique, intellectuelle et personnelle, des éléments de stabilité leur permettant d'être mieux armés pour construire leur parcours de vie.

L'UNHAJ est une union de **330 adhérents** locaux (associations et personnes morales) repartis sur 250 villes et regroupés au niveau régional au sein de l'URHAJ.

Créée en 1981, **l'URHAJ Aquitaine**, association loi 1901, a pour objectif de développer et d'optimiser les interventions de ses 13 adhérents : 12 associations et 1 chambre des métiers présentes en Aquitaine.

• **Les objectifs des associations Habitat Jeunes**

Elles s'inscrivent dans les dynamiques partenariales de développement local. Leur approche englobe trois dimensions :

- ▶ **Politique** : à travers l'analyse des situations de jeunesse, la définition des problématiques et des besoins, la mobilisation des acteurs, l'élaboration de réponses concertées articulées aux politiques locales,
- ▶ **Pédagogique** : en définissant les démarches d'accompagnement créant les conditions de l'autonomie des jeunes,
- ▶ **Economique** : en contribuant à l'accueil et au maintien des jeunes sur les territoires, en impulsant des collaborations avec le tissu économique, en proposant une expertise porteuse d'innovations et d'expérimentations.

• **Les actions des associations Habitat Jeunes**

Les associations **Habitat Jeunes d'Aquitaine** proposent **différentes solutions de logement** aux jeunes en mobilité sociale ou professionnelle.

**Une offre sur le territoire aquitain** de près de **1150 logements**, du studio au T3, permet d'accueillir et d'accompagner les parcours résidentiels de plus de **2500 jeunes** chaque année.

L'offre est constituée à **80% de logements collectifs meublés** (Foyer de jeunes travailleurs (FJT)) et de **20% en diffus** (FJT en foyer soleil, Comité local pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ), sous location, bail glissant..).

Des **services logement accueillent, informent et orientent** les jeunes en recherche de logements.

Le soutien apporté par Bordeaux Métropole à l'association lors de la première convention d'objectifs triennale, signée en 2012, a permis le lancement d'une démarche partenariale d'observation des situations de jeunes en matière d'habitat. Elle s'est traduite par la production d'une analyse qualitative de trajectoires de vie des jeunes et de leurs rapports au logement, complétée d'une analyse des besoins et de la demande au sein de l'agglomération. Ces analyses ont évidemment contribués aux travaux menés dans la cadre de la révision du Programme local de l'habitat (PLH) métropolitain.

La poursuite de l'élaboration d'une connaissance partagée de l'habitat des jeunes présents sur la Métropole bordelaise est proposée par la signature d'une nouvelle convention triennale 2015-2017 afin de faciliter la construction de politiques publiques adaptées en matière d'habitat des jeunes à l'échelle communale et métropolitaine. Cette action doit notamment permettre d'orienter les choix des porteurs de projets au regard des différents besoins et les assister dans le montage de leurs dossiers.

Le présent rapport vise à exposer les principales interventions de l'URHAJ Aquitaine au titre de la réalisation des objectifs du PLH et à autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs triennale 2015-2017 entre Bordeaux Métropole et l'URHAJ, ainsi que la convention financière 2015.

## 1) Le logement des jeunes dans la Métropole bordelaise : situation et contexte

### Les jeunes : 24% de la population de l'agglomération

Depuis les constats posés en 2011 lors de la préparation de la première convention Bordeaux Métropole - URHAJ, la population des jeunes habitants de la Métropole a poursuivi son développement. La croissance du nombre de jeunes habitants est permanente depuis plus de 10 ans. Elle témoigne d'une attractivité du territoire, elle-même à l'origine de mobilités importantes. Quant à la part de jeunes dans la population totale de l'agglomération, elle demeure stable : 24%.

### Diversité des situations de jeunesse

L'hétérogénéité des situations que soulignait l'URHAJ en 2011 perdure. Si la jeunesse reste une période de transition pour tous les jeunes, elle recouvre des réalités très variées :

- 72 000 jeunes en emploi,
- 76 000 jeunes en formation,
- 20 000 en recherche d'emploi,
- 16 000 jeunes à la fois actifs et scolarisés.

De plus, les données statistiques ponctuelles masquent une autre réalité à laquelle les jeunes se confrontent : leur changement de situation, donc de statut, est fréquent. Leurs parcours, fractionnés, combinent périodes d'emploi, de formation et de précarité, comme en témoignent les trajectoires présentées dans le rapport de l'Observatoire de l'habitat des jeunes en Gironde publié par l'URHAJ en juin 2014. Cette situation souligne également la forte réactivité dont ils doivent faire preuve en matière de mobilités et d'accès au logement.

### Diversité des besoins

La demande d'un logement est étroitement liée à la situation particulière des jeunes. Un jeune en mobilité professionnelle aura besoin d'un logement ponctuellement, le temps d'une période d'essai, puis un logement plus durable. Un jeune en alternance pourra avoir besoin d'un logement

régulièrement sur de courtes périodes. Un jeune souhaitant décohabiter pour la première fois aura besoin d'apprendre à gérer son logement, de prendre son autonomie au quotidien, etc.

Le rapport 2014 de l'Observatoire de l'habitat des jeunes souligne aussi l'existence d'une relation au logement différenciée selon les jeunes, leur parcours scolaire, leur situation professionnelle et familiale, leur origine sociale, etc. Il pointe que plus les parcours d'insertion professionnelle sont difficiles, et plus le logement devient un levier essentiel d'insertion sociale.

Cette diversité des besoins et leur évolution fréquente rend nécessaire une approche globale qui propose de concevoir l'habitat en lien avec l'emploi, la formation, les mobilités, mais aussi la vie sociale et la citoyenneté.

Cette approche permet de construire un ensemble de réponses adaptées aux besoins, que ce soit en matière de types de logements (taille, équipement, localisation), de durées d'occupation (continue / fractionnée, logement d'installation / logement temporaire), de services et d'accompagnement proposés aux jeunes.

### **Diversité des parcours résidentiels des jeunes**

A l'instar des besoins, il y a plusieurs façons d'habiter : chez ses parents, seul, en couple, dans des cadres collectifs (résidences FJT, colocations, etc.). Elles dépendent de plusieurs facteurs dont le sexe puisque les jeunes femmes décohabitent plus précocement, l'activité ou encore l'âge. En 2011, sur Bordeaux Métropole :

- entre 15 et 19 ans, la plupart des jeunes habitent encore chez leurs parents,
- entre 20 et 24 ans, un tiers des jeunes vivent seuls, 17% vivent en couple, et 15% cohabitent avec d'autres personnes (colocation et autres formes de cohabitation non familiale),
- entre 25 et 29 ans, près d'un tiers des jeunes vivent en couple, 26% vivent seuls, et 20% ont fondé une famille,
- 7% des jeunes de 18-19 ans et 4% des jeunes de 20-24 ans vivent hors ménage, pour la plupart dans des établissements de type FJT ou résidences étudiantes.

La plupart des jeunes vont être amenés à changer plusieurs fois de logement, le départ du domicile parental n'étant pas toujours définitif.

### **L'habitat au cœur des parcours de formation et d'insertion professionnelle**

La présence d'un appareil de formation conséquent et en développement, l'existence de sites économiques importants sont des facteurs d'attractivité de la Métropole bordelaise. Ils induisent des mobilités résidentielles au sein de l'agglomération et avec l'extérieur.

Trois exemples illustrent cette réalité :

- 30% des jeunes habitant la Métropole en 2011 vivaient dans un autre logement un an auparavant,
- toujours en 2011, parmi les 88200 jeunes de 18-29 ans qui poursuivaient une formation sur la Métropole, 21% habitaient en dehors de l'agglomération,
- en 2012, 58% des demandes de logement adressées aux associations Habitat Jeunes de la Métropole étaient motivées par un rapprochement du lieu de formation, de travail ou de stage, ce qui représentait 1678 demandes dont 77% avaient un caractère urgent.

L'accompagnement de ces mobilités représente un enjeu majeur pour les jeunes, dans la mesure où il conditionne la réussite de leur parcours de formation et/ou d'insertion sociale et professionnelle.

Le manque d'offre accessible et adaptée, l'incidence de déplacements quotidiens importants, la méconnaissance du territoire et l'absence de réseau relationnel, peuvent constituer des freins dans la réalisation des projets personnels, professionnels et de formation des jeunes.

Cet accompagnement représente aussi un enjeu en termes de développement pour le territoire d'accueil : au plan économique, social et démocratique. Les enjeux économiques et sociaux sont

facilement identifiables. L'enjeu démocratique est également essentiel : il s'agit d'encourager la mixité sociale, de contribuer à l'équité territoriale, et de favoriser l'émancipation des jeunes.

### **Le système paradoxal formé par l'emploi et le logement : un phénomène persistant**

Les jeunes subissent toujours les exigences contradictoires de l'entrée sur le marché du travail et du logement.

L'entrée dans la vie active continue d'être marquée par la prévalence de contrats précaires (temps partiel, Contrats à durée déterminée (CDD), etc.) et de périodes de chômage. En conséquence les ressources des jeunes sont majoritairement très faibles et fluctuantes, ce qui dans bien des cas ne leur permet pas d'avoir des conditions de vie dignes. Les jeunes se retrouvent ainsi dans des situations instables, offrant peu de visibilité sur leur avenir.

Parallèlement, l'accès au marché locatif nécessite une stabilité à moyen terme et des garanties conséquentes. Les délais de préavis et les coûts d'entrée dans le logement rendent difficile l'ajustement des parcours résidentiels aux opportunités d'emploi. L'accès au logement autonome peut nécessiter un investissement économique important.

En effet, les jeunes sont principalement locataires de petits logements du parc privé (55 % dans des logements de 1 ou 2 pièces en 2011) qui sont proportionnellement plus chers en euros par m<sup>2</sup> que les grands logements. A titre d'exemple, en 2012, le loyer moyen d'un T1 est 40,9 % plus cher que le loyer moyen tous types de logements confondus. Peuvent s'ajouter des surcoûts liés aux déménagements induits par les parcours professionnels ou de formation (frais d'entrée dans le logement, hausse des loyers à la relocation, etc.). En 2012, sur l'agglomération, les nouveaux locataires payaient des loyers en moyenne bien supérieurs aux loyers de locataires installés avant 2002 : 10,5 € contre 7,6 €/m<sup>2</sup>.

Bien qu'ils aient en moyenne des ressources plus faibles que les autres ménages, les jeunes sont peu présents dans le parc locatif social : seuls 10% des jeunes couples et 6% des jeunes isolés sont locataires du parc social. Cela tient à la fois à la composition de l'offre (historiquement tournée vers les familles) et à ses modalités de gestion (délais d'attente peu compatibles avec les mobilités des jeunes).

Afin d'adapter l'offre à la diminution de la taille des ménages, les bailleurs sociaux ont engagé un rééquilibrage de la typologie des logements dans la production neuve. La production de petits logements dans le parc social a par ailleurs été encouragée par une politique volontariste du Conseil régional d'Aquitaine en matière de logement pour les jeunes, ainsi que par des initiatives des collectivités locales et particulièrement certaines communes de la Métropole. Toutefois, compte tenu des besoins croissants de petits logements pour une diversité de publics (desserrement des ménages, recompositions familiales, vieillissement de la population...), force est de constater que l'accès des jeunes au parc locatif social demeure insuffisant.

### **Une évolution importante de l'offre Habitat Jeunes sur la période 2012-2014**

De 2012 à 2014, l'offre Habitat Jeunes s'est renforcée par la création de 200 nouveaux logements en résidence sociale FJT, principalement dans le secteur de Technowest et à Bordeaux. En 2014, plusieurs projets sont en cours à Bordeaux, dans le secteur des Graves, et dans les Hauts de Garonne.

Notons que ces dernières années les associations Habitat Jeunes de l'agglomération se sont dotées de moyens d'ingénierie, et se sont fortement investies dans des projets de développement. Elles ont fourni un effort particulier pour adapter et élargir l'offre proposée en direction des alternants en séjour fractionné, parfois avec l'appui du Programme d'investissements d'avenir.

La période 2012 - 2014 a donc permis de faire émerger des projets Habitat Jeunes qui accroissent l'offre de logements temporaires et fractionnés sur l'agglomération et qui génèrent une couverture géographique plus équilibrée, bien que susceptible d'être améliorée.

Parallèlement, de nouveaux acteurs ont développé une offre en direction des jeunes (résidences Moov'access, etc.). Il serait intéressant d'analyser les différentes solutions proposées avec ces acteurs et la métropole, et d'identifier comment ces différentes approches répondent aux enjeux des politiques publiques.

### **Un effort à poursuivre...**

Malgré ces efforts en faveur du développement de l'offre de logements, les besoins sont persistants au regard des dynamiques démographiques en cours et à venir, des disparités territoriales et de la pluralité des besoins.

La multiplication des acteurs appelle aussi une mise en cohérence et une coordination des interventions de chacun afin d'accroître la lisibilité des différentes solutions auprès des jeunes et afin d'optimiser la mobilisation des réponses existantes. Ceci favoriserait la fluidification des parcours résidentiels et permettrait de penser le logement comme vecteur d'accès à l'autonomie, d'intégration professionnelle et d'inclusion sociale.

### **Dans un contexte territorial en mutation**

La transformation de la Communauté urbaine en Métropole est susceptible d'engendrer une accélération des projets structurants dans la Métropole, et d'en renforcer l'attractivité. Cette perspective rend d'autant plus actuel l'enjeu d'anticiper les besoins en matière d'habitat pour les jeunes.

Par ailleurs, les modifications de compétences des collectivités territoriales demanderont aux acteurs de s'adapter à l'évolution des partenaires et des procédures. L'URHAJ Aquitaine aura un rôle à jouer dans l'accompagnement de ces transformations, à l'interface entre ses adhérents et les partenaires institutionnels.

## **2) Les orientations de la convention d'objectifs triennale 2015-2017**

La convention d'objectifs triennale entre Bordeaux Métropole et l'URHAJ Aquitaine pour la période 2015-2017 s'inscrit dans la continuité de la précédente convention.

Elle s'articule autour de quatre orientations, présentées dans la convention ci-annexée :

1. Améliorer la connaissance des besoins des jeunes en matière d'habitat,
  - élaborer une analyse territoriale quantitative des besoins, de l'offre et de la demande de logements dédiés aux jeunes,
  - poursuivre l'analyse sociologique des parcours des jeunes,
  - suivre la production des informations et assurer la diffusion des résultats.
2. Coordonner une démarche d'accueil, d'information, d'orientation (AIO) et l'expérimenter :
  - apporter des éléments sur l'opportunité de la création d'une plate-forme d'accueil, d'information et d'orientation des jeunes en recherche de logement, permettant également d'alimenter la réflexion de Bordeaux Métropole sur ses obligations posées par la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR).
3. Structurer une fonction de conseil et d'appui stratégique et technique pour accompagner le développement d'une offre adaptée à la diversité des parcours des jeunes :
  - développer une démarche de mutualisation à l'échelle de la Métropole,
  - développement de l'offre de logements temporaires,

- développement de l'offre habitat jeunes en diffus.
4. Articuler l'action socio-éducative avec les politiques de l'habitat et de la jeunesse.

### **3) Subvention de fonctionnement de l'URHAJ Aquitaine**

La demande d'aide financière de l'URHAJ vise à soutenir l'activité de l'association qui se concentre à 60% sur le logement des jeunes sur le territoire métropolitain. L'activité de l'URHAJ s'étendant au delà des frontières de Bordeaux Métropole, il est proposé de n'étudier, dans l'instruction du dossier de subvention, que le budget consacré à son action sur notre territoire. Les actions situées sur le reste du périmètre d'intervention de l'association seront volontairement exclues.

Pour rappel, la convention d'objectifs triennale 2012-2014 prévoyait un montant global de subvention de 349 400 euros, soit une moyenne de 116 460 euros par an.

Bordeaux Métropole a souhaité maintenir son soutien financier à l'URHAJ Aquitaine, comme le permet son règlement d'intervention (Fiche 19), tout en tenant compte du cadrage budgétaire lié au financement des associations. La convention triennale 2015-2017 prévoit que la participation financière de Bordeaux Métropole sera de 240 000 euros définie par conventions financières annuelles en 2015, 2016 et 2017, en fonction du développement des projets portés par l'association et des directives budgétaires.

Au-delà de ces directives globales liées à l'élaboration du budget métropolitain, la baisse significative de la subvention accordée par Bordeaux Métropole sur cette deuxième convention triennale s'explique par l'avancée des projets en cours, ayant nécessité, à leur lancement, la mise en œuvre de moyens importants.

Au titre de l'année 2015, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 80 000 euros à l'URHAJ.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le code des collectivités territoriales, L5217 - 2

**VU** la délibération communautaire n°2001 - 1186 du 14/12/2001 approuvant le PLH

**VU** la délibération communautaire n°2003 - 0133 du 28/02/2003 approuvant le PLH

**VU** la délibération communautaire n°2007- 0545 du 13/07/2007 approuvant le PLH

**VU** la fiche n°19 du RIHPV - délibération n°2008/357 du 27 juin 2008

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** l'activité de l'URHAJ contribue à la mise en œuvre du PLH de Bordeaux Métropole,

**DECIDE**

**Article 1** : D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs triennale 2015-2017 ci-annexée, ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

**Article 2** : D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention financière 2015 ci-annexée, ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

**Article 3** : Le versement d'une subvention de fonctionnement de 80 000 euros à l'URHAJ au titre de l'exercice 2015.

**Article 4** : L'inscription de la dépense correspondante au compte 6574-65-72 CDR UE00 au budget de l'exercice en cours – opération 05P005O003.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 mai 2015,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
9 JUIN 2015  
  
PUBLIÉ LE : 9 JUIN 2015

M. JEAN TOUZEAU